



Droit commercial et vente fonds de commerce

Par **rimini**, le **13/03/2013** à **08:41**

Bonjour Maître,
J'ai un acquéreur pour mon fonds de commerce, mais je dois des charges à mon bailleur que je conteste, celui-ci m'a mis au tribunal, puis je vends quand même mon affaire en sachant que je réglerai ces charges lors de la vente de mon commerce car je veux partir le plus vite possible. Je suis très malade (AAH et INVALIDITÉ), je sais qu'il faut payer des charges depuis 6 ans qui ne sont pas à moi, celui-ci peut-il s'opposer à la vente? Merci pour votre réponse.
Si vous pouvez me répondre rapidement cela me ferait du bien, car je suis en pleine dépression, je n'ai pas envie d'aller au tribunal mais je voudrais maintenant me reposer un peu, un compromis a déjà été signé.

Par **FRANCK34**, le **13/03/2013** à **09:38**

bonjour
lisez votre bail pour savoir si vous devez tout payer avant d'obtenir l'accord du bailleur pour votre cession. Si ce n'est pas le cas, tout va bien. Si c'est le cas, il faut négocier avec lui sur le prix de cession, les sommes seront déduites, puisqu'il vous a assigné, le tribunal peut donner cette autorisation si vous en faites la demande. Pour tout savoir sur la cession du fonds de commerce : <http://www.fbis.net/commercedroit.htm>